



Votre Service de Prévention
et de Santé au Travail à vos côtés

ASSURER LE SUIVI INDIVIDUEL
DE L'ÉTAT DE SANTÉ



Participation au rendez-vous de liaison entre l'employeur et le salarié pendant l'arrêt de travail

Inclus dans l'offre socle

PRÉVENTION
de la
DÉSINSERTION
PROFESSION-
NELLE

Le rendez-vous de liaison, pour quoi faire ?

Permettre

un contact entre le salarié
et l'employeur pendant l'arrêt
de travail.

Informar

des mesures d'accompagnement
mobilisables : visite de pré-reprise, mesures
d'aménagement du poste ou du temps
de travail, formation durant l'arrêt de travail.

Préparer

le retour du salarié
dans l'entreprise
ou son éventuel
reclassement.

Qui est concerné par le rendez-vous de liaison ?

Tout salarié en arrêt
de travail d'une durée
d'au moins 30 jours peut
bénéficier d'un rendez-
vous de liaison.

Facultatif, le rendez-vous
de liaison est organisé
à l'initiative de l'employeur
ou du salarié et toujours
avec son accord.

Le rendez-vous de liaison, comment ça se passe ?

Un rendez-vous sans caractère médical

Ce dispositif issu de la loi Santé-
Travail n'est pas un rendez-vous
médical, mais **une rencontre,
facultative, organisée entre
l'employeur et le salarié** en arrêt
de travail. Suivant la situation
et les éventuels besoins identifiés,
le Service de Prévention
et de Santé au Travail peut y être
associé sous différentes formes.

Qui organise le rendez-vous de liaison ?

Le rendez-vous de liaison
est organisé à l'**initiative
de l'employeur ou du salarié.**

L'employeur doit informer
le salarié de son droit de solliciter
l'organisation de ce rendez-vous.
Le salarié peut refuser de se rendre
à ce rendez-vous.

Le salarié peut également
demander à être accompagné
du référent handicap
quand il existe (légalement,
ce dernier doit être désigné
dans toute entreprise d'au moins
250 salariés). Ce référent est tenu
d'une obligation de discrétion
dans ce cadre.

Un rendez-vous d'information pour le salarié

Le rendez-vous de liaison
permet d'informer le salarié
sur les possibilités de bénéficier :

- d'actions de prévention
de la désinsertion professionnelle,
telles que l'essai encadré,
la convention de rééducation
professionnelle ou le projet
de transition professionnelle.
- d'une visite de pré-reprise,
à l'occasion de laquelle
le médecin du travail vérifie
l'adaptation du poste de travail
et l'état de santé du salarié.



NOS CENTRES MÉDICAUX

Votre service de prévention et santé au travail
des équipes et des moyens près de chez vous



Un centre mobile se déplace dans
les entreprises éloignées d'un centre fixe



SOMME OUEST

ABBEVILLE
Rue Ventôse
ZAC des Deux Vallées
80100 ABBEVILLE
Tél : 03 22 24 04 45

BEAUCAMPS-LE-VIEUX
Centre Social
Secrétariat assuré par le centre de Dury
10 rue Pierre Gaudefroy
80430 BEAUCAMPS- LE- VIEUX

WOINCOURT
11 rue du Chevalier de la Barre
80520 Woincourt
Tél : 03 22 60 21 69

SOMME NORD-EST

PÉRONNE
19 rue Saint-Jean – BP 10202
80205 PERONNE CEDEX
Tél : 03 22 84 19 40

ALBERT
2 rue d'Aveluy – BP 40049
80049 ALBERT CEDEX
Tél : 03 22 75 21 55

CHAULNES
46 rue Aristide Briand
80320 CHAULNES
Tél : 03 22 83 97 58

SOMME NORD

DOULLENS
13 boulevard Ernest Dehée
80600 DOULLENS
Tél : 03 22 77 29 68

FLIXECOURT
Centre Médical
Secrétariat assuré par le siège
Rue de la Catiche
80420 FLIXECOURT
Tél : 03 22 54 58 00

AMIENS MÉTROPOLE

AMIENS –SIÈGE SOCIAL
77 rue Debaussaux
Accès par le quai Charles Tellier
CS 60132 – 80001 AMIENS CEDEX 1
Tél : 03 22 54 58 00

ESPACE INDUSTRIEL NORD (EIN)
68 rue de Poulainville
80080 AMIENS
Tél : 03 22 44 11 94

BOVES
Cité des Métiers
Boulevard Michel Strogoff
80440 BOVES
Tél : 03 22 47 01 40

DURY
Chemin rural de la Croix Blanche
Centre Oasis – Bât les Tulipiers
80480 DURY
Tél : 03 22 47 84 70

SOMME SUD-EST

ROYE
3 rue de Montdidier
80700 ROYE
Tél : 03 22 87 07 86

HAM
11 rue du Grenier à Sel
80400 HAM
Tél : 03 23 81 11 81

MOREUIL
37 rue du 8 août 1918
80110 MOREUIL
Tél : 03 22 54 08 31

NESLE
28 rue de la Vierge
80190 NESLE
Tél : 03 22 88 37 40



55 cabinets médicaux répartis sur 16 sites du département
1 centre mobile équipé d'un cabinet médical pour assurer la proximité

POUR EN SAVOIR PLUS



www.asmis.net